

**Demandes de renseignements particuliers**

# **Étude des crédits budgétaires 2023-2024**

**Demandes de l'Opposition officielle**

---

**Équipe – Médias et affaires gouvernementales**

Mai 2023



## Volet Énergie | Hydro-Québec

1. Concernant les efforts conjoints du MERN et du ministère des Finances pour développer un mécanisme permettant d'éviter ou de pallier un choc tarifaire si l'augmentation des tarifs d'électricité en avril 2023 devait excéder 4%:
  - a) Toute communication entre le cabinet ministériel et le Ministère concernant les scénarios envisagés;
  - b) Toute communication entre le cabinet ministériel et le cabinet ministériel du ministère des Finances concernant les scénarios envisagés;
  - c) Toute communication entre le MERN et le ministère des Finances concernant les scénarios envisagés;
  - d) La description de chacun des scénarios à l'étude, de leurs effets et des modifications législatives et réglementaires nécessaires pour y donner suite.

Référez à la réponse du ministère pour cette question.

2. Analyse, rapport, évaluation de la pertinence de la pérennisation des programmes RénoVert et Rénoclimat.

Référez à la réponse du ministère pour cette question.

3. Détail des projets retenus et des sommes octroyées par le ministère en 2022-2023 (et prévisions pour 2023-2024) pour favoriser l'innovation dans chacun des volets suivants :
  - a) développer la filière québécoise des carburants renouvelables ;
  - b) soutenir la géothermie et l'énergie solaire ;
  - c) développer le secteur de l'hydrogène ;
  - d) développer les gazotechnologies ;
  - e) développer le secteur des biomasses.

Référez à la réponse du ministère pour cette question.

4. Fournir une copie de toute étude ou document, concernant le marché de la cryptomonnaie, produit ou commandé par le ministère ou Hydro-Québec.

Hydro-Québec a émis en mai 2018 [un communiqué](#) qui résume les conclusions d'une étude réalisée par la firme KPMG à sa demande. L'étude porte sur l'analyse économique des installations de minage d'actifs cryptographiques. L'étude est accessible à l'adresse suivante : [http://nouvelles.hydroquebec.com/media/filer\\_public/2018/05/22/rapport\\_kpmg\\_blockchain.pdf](http://nouvelles.hydroquebec.com/media/filer_public/2018/05/22/rapport_kpmg_blockchain.pdf)

5. Fournir une copie de tout étude ou document concernant le marché des centres de données, produit ou commandé par le ministère ou Hydro-Québec. Pour Hydro-Québec, nous fournir la liste de tous les centres de données sous le contrôle de l'institution ou encore utilisés par Hydro-Québec.

Hydro-Québec a émis en janvier 2018 un [communiqué](http://www.hydroquebec.com/data/centre-donnees/pdf/hq-centres-de-donnees-kpmg.pdf) qui résume les conclusions d'une étude réalisée par la firme KPMG à sa demande. L'étude porte sur la création de richesse engendrée par les centres de données au Québec. L'étude est accessible à l'adresse suivante :

<http://www.hydroquebec.com/data/centre-donnees/pdf/hq-centres-de-donnees-kpmg.pdf>

Quant aux centres de données utilisés par Hydro-Québec, l'entreprise dispose de son propre centre de données au Québec où elle conserve les données de ses clients.

Par ailleurs, les filiales AXSO et Hilo font affaire avec des tiers pour répondre à leurs besoins spécifiques. Par exemple, Hilo doit travailler avec des partenaires qui offrent des solutions de protection permettant de fragmenter l'information ce qui permet d'anonymiser les données sensibles qui sont également encryptées. Ces données sont hébergées au Québec et en Ontario avec les critères de sécurité les plus élevés. Nous ne pouvons dévoiler plus de détails pour des raisons de sécurité.

6. Pour chacun des programmes suivants, pour 2022-2023, veuillez fournir la liste et le détail des projets subventionnés, le pourcentage des sommes accordées à l'administration de chacun des programmes, s'il y a lieu, le nombre d'ETC affectés à chacun des programmes ainsi que la masse salariale, la liste des bénéficiaires pour chacun des programmes en incluant le nom de l'organisme ou de l'entreprise, le montant, et la date de l'octroi de l'aide du programme et le but du projet :

- a) Programme Novoclimat
- b) Programme Rénoclimat
- c) Programme d'aide à l'implantation de mesures efficaces dans les bâtiments
- d) Programme d'aide à l'innovation en énergie (PAIE)
- e) Programme d'aide à l'installation d'équipements solaires opérationnels
- f) Programme d'aide à l'utilisation de la biomasse forestière pour le chauffage (projet pilote)
- g) Programme d'appui au secteur manufacturier
- h) Programme d'optimisation en réfrigération (OPTER) :
  - i. volet arénas et centres de curling ;
  - ii. volet supermarchés ;
  - iii. volet agroalimentaire (projet pilote).
- i) Programme de réduction de la consommation de mazout lourd ;
- j) Programme Écomobile (projet pilote) ;
- k) Programme Éconologis ;
- l) Technoclimat — Programme de démonstration des technologies vertes visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Référer à la réponse du ministère pour cette question.

7. Liste des nouveaux programmes et des programmes qui ont pris fin en 2022-2023 dans le volet Énergie. Spécifier l'enveloppe annuelle de chacun.

Référer à la réponse du ministère pour cette question.

8. État de la situation des dossiers de développement hydroélectrique, éolien, de biomasse impliquant des négociations et/ou communications avec les communautés autochtones, que ce soit pour un projet en cours, ou encore un nouveau projet, préciser :
- a) L'objet des négociations/consultations ;
  - b) Le nom du projet discuté ;
  - c) La date des rencontres ;
  - d) L'échéancier des négociations ;
  - e) Le nom de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement ;
  - f) Le nom de toutes les personnes présentes aux négociations avec les communautés autochtones.
  - g) Les sommes dépensées afin de négocier avec les communautés.

Référer à la réponse du ministère pour cette question.

9. Faire un état de situation sur les surplus énergétiques détenus par Hydro-Québec en 2022-2023:

- a) Quelle est la capacité maximale de production annuelle d'Hydro-Québec et ses partenaires ;

Le parc de production d'Hydro-Québec comprend 62 centrales hydroélectriques, pour une puissance installée de 37 439 MW, ainsi que 2 centrales photovoltaïques (10 MW).

Consultez la page 115 du [rapport annuel 2022](#).

- b) Quelle est la quantité totale d'électricité consommée par les clients d'Hydro-Québec ;

Les ventes d'électricité au Québec ont atteint le niveau record de 180,6 TWh, en hausse de 5,4 TWh par rapport à 2021. Cette progression s'explique en partie par l'incidence des températures froides, dont l'effet s'est surtout fait sentir au cours du mois de janvier — le plus rigoureux depuis 2004 —, où elles ont en moyenne été inférieures de 7 °C à celles de 2021. Elle découle également d'un accroissement de la consommation d'énergie dans le secteur résidentiel et dans le secteur commercial, institutionnel et petits industriels.

Consultez la page 40 du [rapport annuel 2022](#).

- c) Quels sont les surplus énergétiques d'Hydro-Québec pour l'année en cours ;

Ces dernières années, la capacité de production de nos centrales, combinée à nos autres sources d'approvisionnement, était supérieure à nos besoins. Nous disposions alors d'une marge

de manœuvre importante pour alimenter le développement économique du Québec et maximiser notre contribution en vendant de grandes quantités d'électricité aux prix du marché dans le nord-est de l'Amérique du Nord.

Alors que nous avons eu beaucoup d'énergie disponible au cours des dernières années, nos bilans se resserreront avec la hausse de la demande et nous incitera à concentrer nos efforts sur la maximisation de la valeur de notre énergie propre.

Nous vous invitons à consulter le [Plan stratégique 2022-2026](#) (p.9)

- d) détailler la stratégie déployée par Hydro-Québec pour écouler ces surplus ;

En 2020-2021 nous avons entamé une nouvelle réflexion stratégique. En trame de fond, nous avons tenu compte de la transition énergétique en cours et du rôle central que nous sommes appelés à jouer dans la réalisation du vaste chantier d'électrification mis de l'avant dans le *Plan pour une économie verte 2030* du gouvernement du Québec.

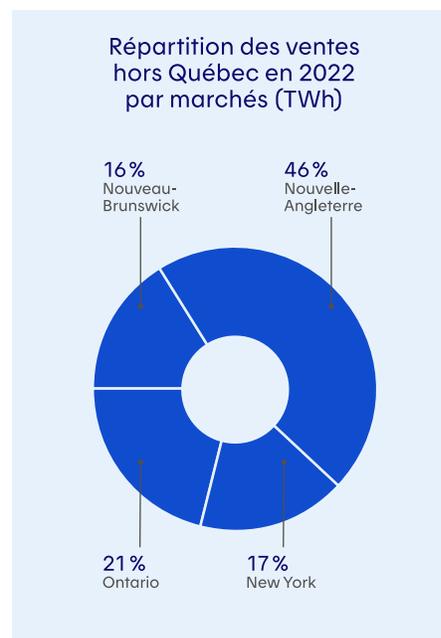
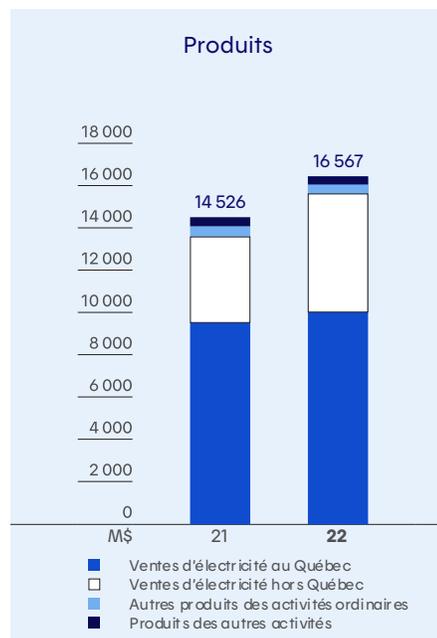
Nous vous référons au [plan stratégique 2022-2026](#) (p.8, 18 à 24, 32).

- e) détails des dépenses (frais de rencontres, déplacements, hébergement) afin d'écouler les surplus. Ventiler par mois.

L'information concernant ces dépenses n'est pas colligée.

- f) veuillez détailler toutes les ventes d'électricité survenues en cours d'année avec le nom de l'acquéreur, la durée du contrat, le prix obtenu, la quantité d'électricité vendue)

Consultez les pages [43](#) et [45](#) du [Rapport annuel 2022 d'Hydro-Québec](#).



- h) Quel est le pourcentage de la puissance installée du parc de production qui n'est pas utilisée faute de demande, pour chaque mois de l'année.

**TABLEAU 1 – PUISSANCE NON UTILISÉE À LA POINTE DE PRODUCTION MENSUELLE**

Mois en 2022	Puissance disponible non utilisée
Janvier	-1,2%
Février	-0,2%
Mars	2,0%
Avril	4,0%
Mai	11,0%
Juin	8,9%
Juillet	12,1%
Août	5,2%
Septembre	7,1%
Octobre	7,5%
Novembre	5,6%
Décembre	2,6%

Le Tableau 1 indique le pourcentage de puissance disponible, mais non utilisée du parc de production HQP durant la pointe de production mensuelle de l'année 2021. La puissance disponible est la puissance installée soustraite des éléments suivants :

- Puissance à l'arrêt pour maintenance ;
- Restrictions pour hauteur de chute ;
- Restrictions d'appareillage ;
- Puissance requise pour les réserves d'exploitation

---

Lien 1 : <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/rapport-annuel-2022-hydro-quebec.pdf#page=115>

Lien 2 : <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/rapport-annuel-2022-hydro-quebec.pdf#page=40>

Lien 3 : <https://www.hydroquebec.com/a-propos/plan-strategique.html>

Lien 4 : <https://www.hydroquebec.com/a-propos/plan-strategique.html>

Lien 5 : <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/rapport-annuel-2022-hydro-quebec.pdf>

10. Concernant les nouvelles demandes de branchement de grande puissance (plus de 5MW), veuillez fournir :

- a) Le nombre de nouveaux projets;
- b) La liste des critères utilisés afin d'octroyer l'électricité.

Référer à la réponse du ministère pour cette question.

11. Concernant la construction de nouveaux barrages hydroélectriques ou tout autre projet de production d'électricité au Québec :

- a) fournir toute note, analyse faisant état de la construction de nouveaux barrages ou tout autre projet de production d'électricité au Québec ;
- b) fournir la liste des futurs ouvrages hydroélectriques, ou tout autre projet de production d'électricité, prévus au Québec en indiquant quels projets sont plus susceptibles de se faire à court terme ;
- c) détailler les sommes dépensées pour l'évaluation du potentiel hydroélectrique ou tout autre projet de production d'électricité au Québec ;
- d) détailler les sommes et effectifs affectés à la conception de nouveaux barrages ou tout autre projet de production d'électricité au Québec.

Ces dernières années, la capacité de production de nos centrales, combinée à nos autres sources d'approvisionnement, était supérieure à nos besoins. Le resserrement de nos bilans nous incitera à concentrer nos efforts sur la maximisation de la valeur de notre énergie propre.

Selon le [Plan stratégique d'Hydro-Québec 2022-2026](#), plus de 100 TWh additionnels d'électricité propre seront requis pour que le Québec atteigne la carboneutralité en 2050. Pour y arriver, le plan mentionne 3 initiatives, soit :

- 1. Amorcer des projets visant l'ajout de 2 000 MW de puissance dans nos centrales hydroélectriques existantes d'ici 2035.
- 2. Élaborer d'ici 2026, avec des partenaires du milieu, un portefeuille de projets éoliens totalisant 3 000 MW qui pourront être lancés dès la confirmation des besoins.
- 3. Évaluer le potentiel de contribution d'autres filières renouvelables et mettre à jour l'évaluation du potentiel hydroélectrique résiduel du Québec.

Selon l'évolution de la demande, nous pourrions donc avoir besoin de nouvelles capacités de production hydroélectrique au-delà de 2032. Pour nous préparer à cette éventualité, nous poursuivrons notre évaluation, de concert avec les collectivités locales et les communautés autochtones concernées, des sites qui présentent le meilleur potentiel de développement de capacité hydroélectrique. Nous étudierons toutes les options possibles, y compris le rehaussement de barrages existants, l'aménagement de nouveaux ouvrages ou la construction de centrales à réserves pompées, afin d'avoir un portrait global qui nous permettra de prendre des décisions éclairées sur l'évolution de l'hydroélectricité au Québec.

La rivière du Petit Mécatina passe à l'étape de l'étude préliminaire, où des discussions avec les communautés autochtones et les collectivités locales ont débuté. Référence : [communiqué de presse](#). D'autres secteurs sont présentement à l'étape d'étude sommaire et sont susceptibles de passer en phase d'étude préliminaire prochainement.

Cependant, il est encore trop tôt pour annoncer les autres secteurs à l'étude puisque les évaluations de pré faisabilité technique, économique, environnementale et sociale ne sont pas terminées. De plus, avant toute annonce, des discussions avec les communautés autochtones et les collectivités locales concernées doivent avoir lieu.

Finalement, rappelons que même si nous menons des études dans différents secteurs, aucun nouveau projet hydroélectrique n'est confirmé à ce jour.

Pour ce qui est des travaux reliés à Romaine-4, la mise en service de la centrale a été réalisée en 2022. En 2022, Hydro-Québec a investi 0,3 G\$ à des activités de développement, soit principalement à l'avancement des travaux sur le chantier de l'aménagement hydroélectrique de la Romaine-4, en Minganie (voir [Rapport annuel 2022](#), p.41).

Référence : [Plan stratégique 2022-2026](#) (p.9, 10, 11, 26,28,29)

---

Lien 1 : <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/rapport-annuel-2021-hydro-quebec.pdf?v=20220322#page=50>

Lien 2 : <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/plan-strategique.pdf?v=2022-03-25>

35. Nombre et liste des demandes de réserve de superficie des terres du domaine de l'État, pour l'implantation d'éolienne ou tout autre projet de production d'électricité, reçues en 2022-2023. Liste des demandes acceptées.

Référer à la réponse du ministère pour cette question.

36. Total de la puissance installée en énergie éolienne. Coût moyen de production pour cette énergie. Liste des producteurs indépendants d'énergie éolienne à contrat avec le distributeur et échéance des contrats.

Référer à la réponse du ministère pour cette question.

37. Pour 2022-2023, veuillez fournir toutes les formations qui ont été offertes aux cadres d'Hydro-Québec. Veuillez indiquer, pour chacune de ces formations, les informations suivantes :

- a) le coût, ventilé ;
- b) la description de la formation ;
- c) le lieu où s'est tenue cette formation ;
- d) le nombre de cadres qui y ont participé ;
- e) la durée de la formation ;
- f) le nom du ou des conférenciers.

Veuillez noter qu'Hydro-Québec diffuse sur son site Web les informations relatives aux activités de formations externes de ses employés. Consultez la page [Formation, colloque ou congrès – Frais de participation](#).

---

Lien : <http://www.hydroquebec.com/documents-donnees/loi-sur-acces/diffusion-informations/colloques-formations.html>

38. Veuillez indiquer toutes les formations qu'Hydro-Québec a données pour l'année 2022-2023 et celles prévues dans l'année 2022-2023 à ses cadres. Veuillez indiquer, pour chacune de ces formations, les informations suivantes :

- a) le coût prévu, ventilé ;
- b) la description de la formation ;
- c) le lieu où s'est tenue ou se tiendra cette formation ;
- d) le nombre de cadres qui y ont participé ou y participeront et le nombre de cadres qui ont montré un intérêt à y participer ;
- e) la durée de la formation ;
- f) le nom du ou des conférenciers.

Veuillez noter qu'Hydro-Québec diffuse sur son site Web les informations relatives aux activités de formations externes de ses employés. Consultez la page [Formation, colloque ou congrès – Frais de participation](#).

---

Lien : <http://www.hydroquebec.com/documents-donnees/loi-sur-acces/diffusion-informations/colloques-formations.html>

39. Veuillez fournir le nombre d'employés qui occupent un poste de directeur, et ce, dans toutes les filiales d'Hydro-Québec :

- a) veuillez fournir leurs noms ;
- b) veuillez fournir leurs dates d'entrée en fonction ;
- c) veuillez fournir le nom des départements qu'ils dirigent ;
- d) veuillez fournir toute information sur les primes et avantages de retraite de ces directeurs.

Informations au 31 décembre 2022

Filiale	Désignation sociale de la filiale	Nom du titulaire	Prénom du titulaire	Rôle de dirigeant occupé	Date de début dans ce rôle
CRT	Société de transmission électrique de Cedar Rapids Itée.	Gagnon	Julie	Directrice générale	2022-03-14
EVLO	Stockage d'énergie EVLO inc.	St-Arnaud	Sonia	Présidente	2022-05-05
EVLO	Stockage d'énergie EVLO inc.	Rheault	Martin	VP - Développement des affaires	2021-03-22
EVLO	Stockage d'énergie EVLO inc.	Dubé	Pascal	Chef de l'approvisionnement	2021-05-03
SEBJ	Société de l'Énergie de la Baie-James	Jean	Stéphane	Directeur principal – Projets de production & SEBJ	2021-02-08
HQUS	Hydro-Québec Energy services	Abergel	Serge	Chief Operating Officer	2021-12-13
HILO	Services Hilo inc.	Fillion	Martine	Présidente directrice générale	2022-10-18
HILO	Services Hilo inc.	Saint-Germain	David	Vice-président - Technologies	2020-02-03
HILO	Services Hilo inc.	Giguère	Annie	Directrice générale, clientèle résidentielle	2021-04-19
CLÉO	Cléo Innovations inc.	Desruiss eaux	Jeff	Président directeur général	2021-06-07
CLÉO	Cléo Innovations inc.	Bélair	Stéphane	VP - Développement et évolution de produit	2021-09-13

Aux fins de ce tableau, est considéré comme "poste de directeur" un emploi ou une nomination dans un rôle de dirigeant ou cadre supérieur pour une filiale en propriété exclusive, occupé à temps plein ou à temps partiel, et dont le rôle implique une gestion de personnel, de budget et d'activités courantes, puisque la question sous-entend de diriger un département.

40. Veuillez fournir le montant total qui a été versé en bonus et en primes de rendement pour 2022-2023.

La rémunération incitative est un outil efficace qui permet de mobiliser l'organisation autour d'objectifs précis. Ces objectifs sont choisis en fonction des priorités de l'entreprise. Sans l'atteinte des objectifs, il n'y a pas de rémunération incitative versée.

Il est à noter que depuis 2014, la rémunération incitative ne s'applique pas au personnel syndiqué.

Hydro-Québec est une société qui est en concurrence avec les grandes entreprises privées lorsqu'il s'agit d'attirer les meilleurs talents. La rémunération incitative est d'ailleurs une pratique largement répandue dans les sociétés à vocation commerciale.

Le montant total versé pour la rémunération incitative en 2023 pour l'année financière 2022 est de l'ordre de 36 M\$<sup>1</sup>.

---

*Note 1 – Il se peut que des ajustements mineurs soient apportés au cours des semaines suivantes les versements qui ont été effectués le 23 mars 2023.*

41. Concernant le projet d'Alliance énergétique, veuillez fournir :

- a) Toutes les sommes dépensées afin de faire la promotion de l'électricité québécoise à l'extérieur du Québec, ventiler par juridiction ;
- b) la liste de toutes les rencontres tenues au sujet de l'Alliance énergétique avec les détails concernant les personnes présentes, la date, le lieu, l'ordre du jour et le compte-rendu de chacune d'entre elles ;

L'entreprise a continué le travail sur le terrain en multipliant les rencontres avec différentes parties prenantes dans l'État de New York : groupes environnementaux, chambres de commerce, groupes de justice environnementale, etc. En avril 2022, la commission des services publics de l'État de New York a autorisé le contrat liant Hydro-Québec et la New York State Energy Research and Development Authority. Ce contrat d'exportation est le plus important de l'histoire d'Hydro-Québec et rapportera des revenus de plus de 30 milliards de dollars US.

Les dépenses de publicité à l'extérieur du Québec se sont élevées à 2 108 495,79\$ pour l'année 2022.

Les exportations d'Hydro-Québec en 2022 se sont maintenues à un niveau comparable à celui de 2021, à 35,6TWh. Les produits des ventes d'électricité ont bondi de 1 086 M\$ pour s'établir à 2 912 M\$. Cette progression tient surtout aux conditions de marché favorables qui ont prévalu au cours de l'année, compte tenu de la flambée des prix sur les marchés mondiaux de l'énergie en 2022.

42. Pour 2022-2023, veuillez nous fournir, toute note, analyse ou autre document concernant la fin du contrat à venir concernant Churchill Falls. De plus, veuillez fournir la liste de toutes les sommes dépensées afin d'évaluer les répercussions de la fin du contrat de la centrale de Churchill Falls.

Hydro-Québec demeure ouverte à tout partenariat gagnant-gagnant avec Newfoundland and Labrador Hydro. À la suite de la rencontre entre les premiers ministre Legault et Furey, les représentants d'Hydro-Québec sont en discussion avec leurs homologues de Newfoundland and Labrador Hydro. Toutefois, aucun document ne peut être transmis concernant ces sujets puisqu'ils contiennent des avis, analyse et des informations de nature commercialement sensibles qu'Hydro-Québec traite de manière strictement confidentielle

43. Concernant la fin du contrat de Churchill Falls, veuillez fournir les documents démontrant que la fin du contrat nous forcera à construire de nouveaux barrages hydroélectriques.

Référez à la réponse du ministère pour cette question.

44. Le nombre total d'interruptions de service dans chaque région administrative du Québec. Fournir également la moyenne, par année, de ces interruptions de service.

Hydro-Québec transmet annuellement à la Régie de l'énergie des renseignements sur ses activités de distribution. Le document « Performance », mis en ligne pour consultation publique, contient plusieurs informations sur la fiabilité du service électrique.

---

Ce document est accessible pour consultation du public du 24 avril au 8 mai 2023 :  
<https://www.hydroquebec.com/documents-donnees/publications-officielles/>

45. Pour chaque interruption de service, fournir :

- a) la raison de la panne ;
- b) le délai de rétablissement ;
- c) la durée de la panne.

Consultez la réponse à la question 44 du présent document.

Nous vous invitons également à consulter le [Rapport de développement 2022](#) d'Hydro-Québec. Celui-ci sera accessible sur notre site web au courant des prochaines semaines.

---

Lien : <https://www.hydroquebec.com/developpement-durable/>

46. Fournir le portrait du réseau actuel d'Hydro-Québec dans chacune de ces régions administratives, comme le nombre de lignes électriques, leur distance, leur puissance et toute autre information pertinente.

Consultez la page 12 du [Rapport sur le développement durable 2021](#) et cliquez sur le nom d'une région pour consulter sa fiche synthèse.

Nous vous invitons également à consulter le [Rapport de développement durable 2022](#) d'Hydro-Québec. Celui-ci sera accessible sur notre site web au courant des prochaines semaines.

---

Lien : <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/rapport-developpement-durable.pdf#page=12>

Lien : <https://www.hydroquebec.com/developpement-durable/>

47. Toute note, analyse ou recommandation l'impact environnemental suite à l'ordonnance du ministère de l'Environnement d'améliorer le contrôle des sédiments pour la construction d'une ligne de transport électrique Grand-Brûlé-Dérivation Saint-Sauveur à Saint-Adolphe-d'Howard. Fournir le plan préliminaire de contrôle des sédiments donnant suite à l'ordonnance du ministre de l'Environnement. Aussi, nous détailler le coût de ces analyses, ainsi que les coûts totaux supplémentaires découlant de l'Ordonnance 680 du ministère de l'Environnement tel que spécifié le 14 février 2019.

L'ensemble des activités de remise en état est complété depuis l'automne 2019.

Le dernier rapport de suivi sur la végétalisation des milieux humides et hydriques sera produit en décembre 2023 tel que prévu à l'ordonnance. Ce rapport mettra fin à la portée de l'ordonnance.

48. Concernant la ligne de Transport Micoua Saguenay :

- a) fournir toute note, analyse ou recommandation concernant le coût de construction de la ligne de transport ;

Les coûts actualisés du projet, incluant les travaux prévus aux postes électriques Micoua et Saguenay ainsi que les frais connexes, s'élèvent à 1 026,5 M\$. Un suivi administratif révisé sera transmis à la Régie de l'Énergie au courant du mois d'avril 2023, pour l'informer d'une nouvelle actualisation des coûts du projet.

- b) fournir toute note, analyse ou recommandation concernant la protection des espèces fauniques et de l'environnement lors de la construction de cette ligne de transport.

L'[autorisation du gouvernement](#) pour le projet Micoua-Saguenay a été émise le 4 septembre 2019 et contient diverses conditions. Cette autorisation est notamment fondée sur l'[analyse environnementale](#) du projet qui a été réalisée par le MELCC ainsi que sur le [rapport du BAPE](#) suite à l'audience publique. Hydro-Québec assure le suivi et le respect de l'ensemble de ces conditions.

Les autorisations ministérielles sectorielles requises pour divers lots de travail (sections de déboisement et de construction) ont quant à elles toutes été obtenues.

---

Lien 1 : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/decret/2019/935-2019.pdf>

Lien 2 : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/decret/2019/935-2019-rae.pdf>

Lien 3 : <http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-11-120/3211-11-120-29.pdf>

49. Concernant la ligne de Transport Hertel-New-York :

- a) fournir toute note, analyse ou recommandation concernant le coût de construction de la ligne de transport ;

Les coûts du projet, incluant les travaux prévus aux postes électriques Hertel ainsi que les frais connexes, s'élèvent à 1 138 027,7 M\$. Voir la décision de la Régie de l'énergie [D-2022-129](#). Un suivi administratif sera transmis à la Régie de l'Énergie pour l'informer de l'évolution des coûts du projet.

- b) fournir toute note, analyse ou recommandation concernant la protection des espèces fauniques et de l'environnement lors de la construction de cette ligne de transport.

Le projet de ligne d'interconnexion Hertel-New York est actuellement en processus d'autorisation. L'ensemble de la documentation est disponible en version électronique dans le [Registre des évaluations environnementales](#), sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, ainsi que sur le site internet du [Bureau d'audiences publiques sur l'environnement](#).

---

Lien 1 : [http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/617/DocPrj/R-4188-2022-A-0020-Dec-Dec-2022\\_11\\_17.pdf](http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/617/DocPrj/R-4188-2022-A-0020-Dec-Dec-2022_11_17.pdf)

Lien 2 : [https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no\\_dossier=3211-11-112](https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-11-112)

Lien 3 : <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/projet-ligne-interconnexion-hertel-newyork/documentation/>

50. Fournir le nombre de pylônes qui ont nécessité des travaux d'entretien, des travaux de réparation ou tous autres travaux. Pour chacun d'entre eux, veuillez fournir les informations suivantes :

- a) la raison et la cause de ces travaux ;
- b) l'emplacement des pylônes ;
- c) le coût, ventilé, associé à ces travaux ;
- d) le nombre d'employés affectés à la réalisation de ces travaux.

Nous veillons quotidiennement au bon fonctionnement et à la pérennisation de plus de 700 000 composants de lignes de transport couvrant plus de 34 000 km. Chaque année, nous réalisons des programmes de maintenance et lançons des projets en vue du remplacement de supports et d'appareils dégradés avant qu'ils subissent une défaillance et causent des pannes.

En 2022, le Transporteur a investi 2 021 M\$ en immobilisations corporelles et en actifs incorporels, soit 484 M\$ pour les projets de développement et 1 537 M\$ pour les projets visant à maximiser la fiabilité et la pérennité des actifs. Les projets de développement ont pour but de raccorder au réseau de nouveaux équipements de production ou d'augmenter la capacité des installations pour suivre l'évolution de la charge ou pour répondre à de nouvelles demandes de transport.

Quant aux projets liés à la fiabilité et à la pérennité des actifs, ils concernent le maintien des installations en bon état, l'amélioration continue de la qualité du service ainsi que le respect des exigences légales et réglementaires associées à l'exploitation du réseau de transport. Au chapitre des projets de développement, le Transporteur a poursuivi ses travaux dans le cadre du déploiement anticipé d'une ligne à 320 kV à courant continu d'environ 100 km entre le poste des Appalaches, près de Thetford Mines, et un point situé à la frontière entre le Québec et le Maine, en vue de la mise en place d'une nouvelle interconnexion de 1 200 MW entre le Québec et le réseau de la Nouvelle-Angleterre. Il a également entrepris la construction du poste Le Corbusier à 315-25 kV afin de répondre à la croissance de la charge dans le secteur ouest de la ville de Laval.

Parallèlement, le Transporteur a mené plus de 1 500 projets pour accroître la fiabilité et la pérennité de ses actifs. Entre autres, diverses activités qui s'inscrivent dans le plan de développement de l'architecture du réseau à 315 kV de l'île de Montréal ont suivi leur cours, de même que le remplacement des systèmes de conduite du réseau de transport et des automatismes de réseau et de poste. Le Transporteur a également lancé, au cours des dernières années, la construction de la ligne à 735 kV Micoua-Saguenay, d'une longueur de 262 km, qui aidera à maintenir la fiabilité du réseau de transport d'Hydro-Québec.

[Voir rapport annuel 2022, p.19 et 48](#)

---

Lien : <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/rapport-annuel-2021-hydro-quebec.pdf?v=20220322>

51. Liste des baux ayant été transférés aux MRC et sommes générées pour 2022-2023.

Référez à la réponse du ministère pour cette question.

52. En 2022-2023 pour chacun des permis de recherche de pétrole et de gaz naturel, le total et le détail des travaux réalisés par leurs détenteurs pour conserver leur permis.

Référez à la réponse du ministère pour cette question.

53. Toute somme dépensée, toute note ou analyse commandée concernant l'exploration et/ou l'exploitation pétrolière ou gazière.

Référez à la réponse du ministère pour cette question.

54. En 2022-2023 et prévisions pour 2023-2024 concernant les gaz de schistes :

- a) nombre de permis émis par le ministère relativement à l'exploration ventilée par région administrative ;
- b) liste complète des forages et de fracturations hydrauliques réalisés par chacun des permis octroyés ;
- c) nombre et détail de chacune des inspections réalisées par le ministère dans les puits actuels ;
- d) nombre et détail des constats d'infraction, émis par le ministère.

Référez à la réponse du ministère pour cette question.

55. Liste des échanges de terrains publics approuvés par le ministère des Ressources naturelles en 2022-2023. Nom des bénéficiaires et raison de ces échanges, montants dépensés et compensations accordées, ventilation par région administrative.

Référez à la réponse du ministère pour cette question.

56. Concernant le projet d'exploitation pétrolière Galt de l'entreprise Cuda Pétrole et Gaz :

- a) toute note, analyse ou recommandation du ministère concernant les retombées économiques ou environnementales du projet ;
- b) détails des rencontres (Date, lieu, personnes présentes, ordre du jour et compte-rendu) entre les représentants de CUDA pétrole et Gaz et le ministre ou des représentants du ministère ;
- c) état d'avancement des négociations avec les communautés autochtones en lien avec ce projet.

Référez à la réponse du ministère pour cette question.

57. Toutes les sommes dépensées par Hydro-Québec pour la création et le fonctionnement de la nouvelle filiale Hilo. Ventiler par secteur d'activité (ex. : développement du service à la clientèle, développement des produits intelligents mis en vente au client, coûts de la conférence de presse de lancement, coûts d'acquisition du matériel pour la revente aux clients, etc.)

Hydro-Québec a lancé la marque Hilo en octobre 2019. La filiale, qui offre des produits et services personnalisés aux clients pour gérer leur consommation d'électricité, évolue dans un environnement concurrentiel. Hydro-Québec traite les informations demandées de manière confidentielle pour des raisons d'enjeux commerciaux.

58. Toutes les sommes dépensées par Hydro-Québec afin de réduire les pertes dans le transport d'électricité.

Tous les projets mis de l'avant par le Transporteur tiennent compte des pertes dans les analyses économiques. Les projets les plus significatifs en la matière sont les constructions de lignes Chamouchouane-Bout-de-l'Île et Micoua-Saguenay dont la rentabilité économique s'appuyait sur une valorisation des pertes évitées. Il est à noter, cependant, que jusqu'à présent, le Transporteur n'a pas lancé de projets d'ajout d'équipements majeurs visant uniquement à réduire les pertes.

Dans cette optique, il n'est donc pas en mesure d'identifier des dépenses spécifiques afin de réduire les pertes

59. Toutes les sommes dépensées par le ministère et Hydro-Québec concernant le développement de la filière Hydrogène au Québec, ventiler par secteur d'activité (ex. : production, vente, utilisation dans le transport, etc.)

Aucune information ne peut être donnée compte tenu de la grande sensibilité commerciale des informations demandées et du traitement strictement confidentiel de ces informations chez Hydro-Québec.

60. La somme des permis d'accès aux poteaux d'Hydro-Québec pour l'internet haute vitesse accordé en 2022-2023, le montant moyen par permis exigé, et les frais pour remplacement de poteau exigés.

Hydro-Québec a traité 7653 demandes en 2022 donnant accès à ses poteaux dans le cadre des activités de télécommunication, de téléphonie et de télédistribution. Chaque demande comprend un nombre variable de poteaux. Des frais administratifs de traitement de dossier sont en général facturés d'une somme de 149 \$, en plus d'un loyer annuel et de certains frais de travaux, lorsque requis. Les frais de remplacement de poteaux sont facturés dans les cas où les poteaux doivent être remplacés, et dépendent de l'âge du poteau ainsi que d'autres critères. À titre d'exemple, ces frais varient de 229 \$ à 1895 \$ par poteau remplacé pour la classe la plus commune.

Hydro-Québec a mis en place des allègements visant à accélérer l'accès à ses poteaux et à diminuer les travaux à réaliser, dans le but de favoriser le déploiement de l'internet en région.

61. Toute note ou document ou copie de dossier déposé en lien avec l'appel d'offres de 1 500 MW d'énergie renouvelable lancé au début de 2021 pour le marché de New York.

Rappelons qu'en mai 2021, Hydro-Québec a participé à l'appel de propositions pour de l'énergie propre dans l'État de New York et qu'en septembre 2021, le projet d'Hydro-Québec et son partenaire Transmission Developers Inc a été sélectionné dans le cadre de cet appel.

Lien sur le communiqué de presse du 20 septembre 2021 :

<https://nouvelles.hydroquebec.com/fr/communiques-de-presse/1757/hydro-quebec-et-transmission-developers-retenus-comme-partenaires-de-letat-de-new-york-dans-la-transition-energetique/?fromSearch=1>

Le 14 avril 2022, Hydro-Québec obtient l'autorisation finale aux États-Unis. Son contrat est approuvé par la Commission des services publics de l'État.

Lien sur le communiqué de presse du 14 avril 2022 :

<https://nouvelles.hydroquebec.com/fr/nouvelles/236/projet-dexportation-dhydro-quebec-vers-la-ville-de-new-york-contrat-approuve-par-la-commission-des-services-publics-de-letat/>

Le lien suivant, dont le contenu n'est toutefois disponible qu'en anglais, regroupe les éléments liés à l'appel de propositions : <https://www.nyserda.ny.gov/All-Programs/Programs/Clean-Energy-Standard/Renewable-Generators-and-Developers/Tier-Four>

62. La date de début et la date de fin, effective ou prévue, du moratoire sur les interruptions de service pour non-paiement de factures, et les critères retenus pour la levée du moratoire.

Le moratoire hivernal sur les interruptions de service pour non-paiement s'étend du 1er décembre au 31 mars.

Les interruptions de service en 2023 reprendront en avril, en respect des règles du chapitre 7 des [conditions de service en vigueur](#).

Nos stratégies de recouvrement sont diverses et l'interruption de service est le dernier recours. Par souci d'équité pour l'ensemble de notre clientèle, nous devons nous assurer de percevoir les sommes qui nous sont dues afin d'éviter un impact à la hausse sur les tarifs dans le futur.

---

Lien1 : <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/conditions-service.pdf?v=20210331>

63. Tout document faisant état de la nature et de la durée des allègements des modalités de paiement pour les personnes aux prises avec des difficultés financières, ainsi que les critères d'admissibilité.

En raison du contexte économique actuel, Hydro-Québec maintient en 2022 et 2023 deux des trois mesures de solidarité adoptées en 2020 dans le contexte de la pandémie relatées dans le [rapport annuel 2020](#) , dont :

- la suspension de l'application des frais d'administration aux factures impayées est maintenue, à la condition d'une entente de paiement soit en cours ;
- la possibilité, pour les clients faisant face à des difficultés financières, de conclure plus facilement une entente de paiement en ligne dans leur Espace client ou au téléphone.

Ce choix reflète une volonté d'accompagner notre clientèle. (source : [Rapport annuel 2021](#) p. 16)

Sur son [site web](#), Hydro-Québec invite les clients qui éprouvent des difficultés financières à conclure une entente de paiement, dans leur Espace client ou par téléphone.

---

Lien1 : [hydroquebec/docs/rapport-annuel-2020-hydro-quebec?fr=sNTU0Mzi3OTk3MQ](https://hydroquebec/docs/rapport-annuel-2020-hydro-quebec?fr=sNTU0Mzi3OTk3MQ)

Lien 2 : <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/rapport-annuel-2021-hydro-quebec.pdf#page=16>

Lien 3 : <https://www.hydroquebec.com/covid-19-fr.html>

64. Mandat, composition, échéancier de travail (liste des réunions) et premières constatations du comité mis sur place par Hydro-Québec sur l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que tout document faisant état du recensement de ses principales vulnérabilités.

Dans son Plan stratégique 2020-2024, Hydro-Québec s'est engagée à mettre en œuvre un plan d'adaptation visant à atténuer les risques liés à ces changements. À cet effet, un comité réunissant des représentants de toutes les unités concernées a entrepris en 2020 le recensement des principales vulnérabilités des actifs d'Hydro-Québec aux aléas climatiques. Cette démarche a permis à Hydro-Québec d'élaborer son premier [\*Plan d'adaptation aux changements climatiques\*](#) qui identifie les initiatives qui seront mises en place pour assurer la résilience de ses actifs face à l'amplification de certains risques climatiques. Le [\*Plan d'adaptation aux changements climatiques\*](#) a été rendu public en novembre 2022 et présente l'ensemble de la démarche d'analyse, la gouvernance ainsi que les 26 axes d'intervention de la démarche d'adaptation d'Hydro-Québec. Au cours des prochaines années, nous mettrons ce Plan en œuvre tout en assurant la vigie des risques climatiques auxquels nous sommes exposés. Ce *Plan* est un document évolutif qui sera mis à jour à intervalles réguliers pour refléter l'évolution de la situation, de nos connaissances et de nos engagements.

---

Lien 1 : <https://www.hydroquebec.com/developpement-durable/documentation-specialisee/plan-adaptation-changements-climatiques/>

65. Toute somme obtenue du ministère des Finances ou du gouvernement du Québec à titre de compensation pour les rabais d'électricité accordés au cours de l'exercice financier 2022-2023.

Une somme de 217 934 262,74\$ a été comptabilisée par Hydro-Québec à titre de compensation pour les rabais d'électricité accordés pour l'exercice financier 2022-2023. Normalement, ce montant sera versé à Hydro-Québec en juin 2023.

66. Les effectifs et les budgets affectés à la cybersécurité, le nombre et la nature des incidents de sécurité rapportés, et tout document faisant état des conclusions et recommandations consécutives aux tests d'intrusion.

Afin d'améliorer ses capacités de cybersécurité, HQ a augmenté significativement ses investissements et ses effectifs qui sont passés à 300 ressources dédiées à sa Direction cybersécurité d'entreprise. Pour 2023, le budget alloué à la cybersécurité est de 83M\$. Les mesures de sécurité mises de l'avant par HQ pour se protéger des cyberattaques s'appuient sur les bonnes pratiques de l'industrie et elles incluent, entre autres :

- l'opération d'un centre de surveillance 24/7 dédié à la détection et au traitement des incidents de cybersécurité,
- l'exécution fréquente de tests d'intrusion (dont certains sont confiés à des firmes spécialisées) jumelés à un processus d'amélioration en continu;
- la réalisation d'une analyse de compromission par une firme externe en 2021,
- la participation à des simulations d'incidents majeurs afin de tester et améliorer notre résilience ainsi que notre capacité de réponse,
- la contribution d'experts en cybersécurité à nos projets technologiques afin de sécuriser adéquatement nos nouvelles solutions numériques,
- des activités de sensibilisation ainsi que des simulations d'hameçonnage récurrentes auprès de nos employés afin de promouvoir l'adoption de comportements sécuritaires.

Hydro-Québec travaille en collaboration avec des partenaires externes tels que des entreprises, des chaires de recherche, des agences gouvernementales et les services du renseignement.

Un programme établi sur plusieurs années permet une évolution constante de notre pratique en cybersécurité ainsi que de nos mesures de protection, de détection et de réponse.

Pour des raisons de sécurité, Hydro-Québec ne peut partager les détails sur la nature des incidents rapportés. À ce jour, aucun incident n'a eu d'impact matériel sur la mission de l'entreprise ou sur les renseignements personnels de nos clients.

Toujours pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons partager de détails sur les tests d'intrusion ou leurs résultats.

67. Tout document faisant état des critères et des seuils pour l'octroi des fonds de 35 M\$ accordés pour l'extension du réseau gazier au Québec, ainsi que les ventes associées et les GES évités pour l'ensemble des projets approuvés jusqu'à maintenant.

Référez à la réponse du ministère pour cette question.

68. Évolution depuis 2015 des effectifs et des départs à la retraite des équipes affectées à la conception, la planification et la construction des ouvrages hydroélectriques, à l'exclusion des effectifs dédiés aux affaires réglementaires et à l'approbation des projets.

Le nombre de départs à la retraite par types d'emplois n'est pas disponible.

Les départs à la retraite depuis 2015 à HQ selon le [Rapport sur le développement durable](#) des dernières années ainsi que le [Rapport annuel 2022](#) (p.34) :

- 2015 = 814
- 2016 = 772
- 2017 = 877
- 2018 = 936
- 2019 = 924
- 2020 = 773
- 2021 = 771
- 2022 = 822

---

Lien 1 : <https://www.hydroquebec.com/developpement-durable/>

Lien 2 : <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/rapport-annuel-2022-hydro-quebec.pdf?v=20230223#page=34>

69. Concernant les entreprises ayant soumis des projets acceptés leur donnant accès au tarif de développement économique et au tarif de relance industrielle depuis 2020, indiquer :

- a) La liste des projets acceptés depuis 2020, leur localisation, l'entreprise responsable, ainsi que la date de début et de fin de l'accès à ces tarifs préférentiels ;
- b) La valeur annuelle des ventes additionnelles d'électricité destinées à ces projets, la valeur annuelle des remboursements obtenus du fonds de suppléance du ministère des Finances, et la valeur annuelle des tonnes de GES évitées en raison de la réalisation de ces projets ;
- c) Pour chaque projet, la valeur totale des nouveaux investissements et des retombées fiscales estimées.

**Tarif de développement économique (TDE)**

Hydro-Québec offre le tarif de développement économique (TDE) aux clients qui envisagent d'implanter et de mettre en service une nouvelle installation d'une puissance d'au moins 1 000 kW ou de rajouter au moins 500 kW de puissance à une installation existante. Hydro-Québec évalue chaque projet en fonction des critères applicables ainsi que de sa valeur ajoutée et de ses retombées économiques pour le Québec.

Le TDE, qui prendra fin en mars 2027, prévoit l'application d'une réduction initiale de 20 % par rapport au tarif M, LG ou L. Cette réduction sera diminuée de 5 points de pourcentage par année au cours des trois dernières années, afin d'assurer une transition graduelle vers les tarifs normalement applicables.

Hydro-Québec ne commercialise plus le TDE et a demandé à la Régie de l'énergie de cesser toute nouvelle adhésion dans le cadre du dossier R-4210-2022.

**Tarif de relance industrielle (TRI)**

Quant au Tarif de relance industrielle (TRI), Hydro-Québec l'offre aux clients assujettis au tarif L depuis le 1er avril 2018 et aux clients assujettis au tarif M pour un usage industriel depuis le 1er avril 2019. Le TRI permet aux clients qui s'engagent à remettre en exploitation des capacités de production inutilisées ou à convertir à l'électricité un procédé industriel actuellement alimenté par des énergies fossiles.

Les conditions d'admissibilité au TRI se trouvent sur le site web d'Hydro-Québec

---

Lien 1 : <https://www.hydroquebec.com/affaires/espace-clients/tarifs/tarif-relance-industrielle-grande-puissance.html>

Lien 2 : <https://www.hydroquebec.com/affaires/espace-clients/tarifs/tarif-relance-industrielle-moyenne-puissance.html>

Ci-dessous les informations que nous sommes en mesure de dévoiler, en nous conformant aux lois et aux pratiques d'affaires relatives à la protection des informations techniques et commerciales de nos clients :

- Nombre de demandes d'adhésion\* au Tarif de développement économique acceptées par Hydro-Québec : **23**
- Nombre d'abonnements dont l'entente au Tarif de développement économique est en vigueur en date d'aujourd'hui : **21**
- Nombre d'abonnements au Tarif de relance industrielle en date d'aujourd'hui : **26**

\*Certains projets pour lesquels une demande a été acceptée ne se sont pas concrétisés. Hydro-Québec ne les considère donc plus comme étant des demandes acceptées.

70. Concernant le programme de déploiement de 4500, bornes de recharge sur rue pour 2028 par le biais du programme circuit électrique d'Hydro-Québec :

a) Le coût annuel anticipé de la somme des subventions versées aux municipalités ;

2022 : 4 800 000\$  
2023 : 4 800 000\$  
2024 : 6 000 000\$  
2025 : 6 000 000\$  
2026 : 7 200 000\$  
2027 : 7 200 000\$  
2028 : 8 400 000\$  
2029 : 9 600 000\$

b) Les sommes effectivement versées en 2022-2023 ;

827 703,84\$ hors taxes versés (903 331,70\$ taxes incluses).

Les subventions sont payées sur présentation des factures, donc une fois la borne installée et mise en service. Avec les délais d'approvisionnement actuels pour les bornes et les délais de travaux et de raccordement, il n'est pas rare de voir un délai de 12 à 24 mois entre le moment où la demande de subvention est acceptée et le moment où les factures sont reçues et payées. De plus, le programme a démarré un an plus tard que prévu en raison de la pandémie. Ces 2 raisons expliquent la différence entre les sommes versées et le coût annuel anticipé.

c) Les hypothèses de croissance de la demande retenues pour parvenir à 4 500 bornes d'ici 2028, et le nombre de bornes de rue qu'il faudra déployer sur l'horizon 2029-2035, en prévision de l'interdiction des véhicules fonctionnant aux hydrocarbures ;

Le programme de 4500 ainsi que les hypothèses le supportant viennent directement du PEV.

De nombreuses études, dont celle de l'ICCT (<https://theicct.org/publication/lvs-ci-quebec-can-FR-feb22/>) qui a été commandée par le gouvernement, répondent à cette question.

d) Le ratio de bornes publiques par 1000 électromobilistes dans les pays de l'OCDE.

Plusieurs informations contradictoires existent dans la littérature concernant le ratio optimal de bornes publiques. Il faut considérer l'ensemble des facteurs suivants :

- Certaines études utilisent seulement le nombre de véhicules tout électriques, alors que d'autres ajoutent les véhicules hybrides ou appliquent un coefficient.
- D'autres études ne considèrent que les bornes rapides alors que les bornes standards (N2) ont un rôle complémentaire à jouer.
- Les bornes n'ont pas toute la même puissance et devraient donc avoir un ratio qui leur est propre.
- Certains ratios s'appuient sur le nombre de connecteurs par borne même si la plupart des bornes actuellement sur le marché ne peuvent recharger qu'un véhicule à la fois. Il est également à noter que le standard du nombre de connecteurs par borne n'est pas le même en Europe qu'en Amérique du Nord.
- Il faut tenir compte de l'étendue géographique propre à chaque pays ainsi que leur réalité climatique.
- La proportion des habitants ayant accès à un stationnement muni d'une prise pour une recharge domiciliaire doit également être un facteur déterminant dans le calcul d'un ratio.

Aux vues des éléments précédemment cités, il apparaît impossible de s'appuyer sur un ratio comparatif afin de déterminer les besoins en recharge publique au Québec. Cependant, le Circuit électrique, fort de l'expertise développée au cours des dix dernières années, suit de près l'utilisation de son parc de borne et s'assure de répondre aux besoins afin de limiter les files d'attente.

Lien : <https://theicct.org/publication/lvs-ci-quebec-can-FR-feb22/>

71. Combien d'entreprises distinctes sont détentrices de permis de forage ou relatifs aux puits sur le territoire québécois ? Combien depuis 2015 ? Combien d'entre elles, à ce jour, ont entamé ou signifié leur intention d'entamer des poursuites judiciaires contre le gouvernement du Québec ?

Référer à la réponse du ministère pour cette question.

72. Pour quels motifs Hydro-Québec a-t-il modifié sa grille tarifaire pour les bornes publiques au cours de la dernière année ? Pourquoi le dernier 10 % du chargement est-il beaucoup plus dispendieux que le premier 90 % ?

Ces ajustements sont nécessaires pour soutenir l'expansion du réseau de recharge public et pour assurer une meilleure équité tarifaire. Pour les bornes de 100 kW, la nouvelle tarification se fait par paliers en fonction de la puissance fournie au véhicule. Le coût moyen au kWh aux bornes de 100 kW sera toujours sensiblement équivalent au coût moyen actuel du kWh aux bornes de 50 kW.

Le prix pour la recharge au-delà du seuil de 90 % de la batterie du véhicule sert à encourager les automobilistes à libérer plus rapidement les bornes pour permettre aux autres utilisateurs de les utiliser et d'éviter que les bornes soient utilisées au-delà du temps de recharge utile. La partie de la recharge au-delà de 90% est très lente sur la grande majorité des modèles de véhicule électrique et représente donc du temps improductif passé à la borne. Cet incitatif était d'ailleurs demandé par les membres.

73. En ajoutant les mesures fiscales, les programmes d'Hydro-Québec et d'Énergir, ainsi que ceux du ministère, quelle est la somme combinée des déboursés du gouvernement pour soutenir la conversion du gaz naturel vers la biénergie pour les propriétaires de maisons et d'immeubles ?

L'Offre biénergie développée par Hydro-Québec et Énergir vise la conversion des systèmes de chauffage au gaz naturel des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels vers des équipements biénergie. Elle favorise une utilisation optimale des sources d'énergie de façon à gérer les pointes de consommation et à minimiser les coûts sociétaux, par la mise en œuvre du concept de « la bonne énergie à la bonne place, au bon moment et au bon coût ».

Dans le but de financer des actions permettant la mise en place de la biénergie pour les clients résidentiels et commerciaux, une enveloppe budgétaire de 158 M\$ est allouée par le gouvernement du Québec dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030.

Référence: [Plan de mise en œuvre 2022-2027 du Plan pour une économie verte 2030](#) (p.57)

Par ailleurs, Hydro-Québec et Énergir élaborent également des programmes afin de financer des actions permettant la mise en place de la biénergie et de soutenir les clients dans leur conversion du gaz vers la biénergie. En effet, l'acquisition d'équipements biénergie peut représenter des sommes importantes pour certains clients d'Énergir selon les technologies en place, ce qui pourrait compromettre leur adhésion à l'Offre. Pour réduire le surcoût lié aux équipements requis pour adhérer à cette Offre, Hydro-Québec offre certains appuis financiers aux clients admissibles—plus précisément en offrant un soutien pour l'installation de thermopompes dans les marchés résidentiel et commercial—de même qu'Énergir, par le biais de ses programmes commerciaux.

La somme combinée des mesures visant à soutenir la conversion du gaz naturel vers la biénergie dépendra en outre directement du nombre de clients convertis à la biénergie.

Référence : [HQD-Énergir-1, document 1 - Offre décarbonation chauffage d'Hydro-Québec Distribution et Énergir](#)

---

Lien 1 : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/plan-mise-oeuvre-2022-2027.pdf#page=57>

Lien 2 : [http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/597/DocPrj/R-4169-2021-B-0005-Demande-Piece-2021\\_09\\_16.pdf](http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/597/DocPrj/R-4169-2021-B-0005-Demande-Piece-2021_09_16.pdf)

74. Pour chaque entreprise qui détient des permis pour réaliser des forages exploratoires à la recherche d'hydrocarbure sur le territoire québécois :

- a) L'ensemble des autorisations, permis ou licences qu'elle doit détenir ;
- b) Les droits exigibles pour chacune de ces licences, excluant la licence de fermeture de puits ;
- c) La valeur des coûts associés au respect des conditions et modalités de chaque permis, selon les chiffres indexés à 2022-2023 des études d'impact réglementaires existantes.

Référez à la réponse du ministère pour cette question.

75. Nombre d'enquêtes du BAPE ayant eu lieu au sujet de projets proposés par des entreprises distinctes détentrices de permis de forage au cours des 20 dernières années.

Référez à la réponse du ministère pour cette question.



© Hydro-Québec, 2023  
Équipe – Médias et affaires gouvernementales  
Tous droits réservés  
2023G251-1

